

**Province de Québec**  
**MRC de la Nouvelle Beauce**  
**Municipalité de Saint-Elzéar**  
**Le 6 avril 2020**

Procès-verbal de la session ordinaire du conseil de la municipalité de Saint-Elzéar, tenue le 6 avril 2020 à 19 h 30 à la salle du conseil située au 707 avenue Principale où les conseillers sont présents sous la présidence du maire Carl Marcoux :

Joan Morin, Shirley McInnes, Hugo Berthiaume, Alain Gilbert, Johanne Nadeau et Stéphane Lehoux, formant corps entier du conseil.

Mathieu Genest, secrétaire-trésorier et directeur général est également présent.

**44-04-20**      ***Ouverture de l'assemblée***

Le maire procède à l'ouverture de l'assemblée.

Le conseil de la municipalité de Saint-Elzéar siège en séance ordinaire ce 6 avril en respect des mesures mis en place par le gouvernement du Québec dans le cas de la pandémie de COVID-19

Est présent à cette séance par téléconférence : Joan Morin. Elle s'est identifiée.

Assistent également à la séance en ce lieu, M Carl Marcoux, Shirley McInnes, Hugo Berthiaume, Alain Gilbert, Johanne Nadeau, Stéphane Lehoux et Mathieu Genest.

CONSIDÉRANT le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours;

CONSIDÉRANT le décret numéro 388-2020 du 29 mars 2020 qui prolonge cet état d'urgence pour une période additionnelle soit jusqu'au 7 avril 2020;

CONSIDÉRANT l'arrêté 2020-004 de la ministre de la Santé et des Services sociaux qui permet au conseil de siéger à huis clos et qui autorise les membres à prendre part, délibérer et voter à une séance par tout moyen de communication;

CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance par téléconférence.

En conséquence, il est proposé par Johanne Nadeau et unanimement résolu

Que le conseil accepte que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux puissent y participer par téléconférence.

**45-04-20**      ***Adoption de l'ordre du jour***

Il est proposé par Johanne Nadeau et unanimement résolu

Que l'ordre du jour soit adopté tel que rédigé

- 1- Ouverture de l'assemblée
- 2- Adoption de l'ordre du jour
- 3- Adoption du procès-verbal
- 4- Rapport de l'auditeur – États financiers 2019

- 5- Affectation de surplus
- 6- Rapport du maire
- 7- Période des questions
- 8- Correspondance
- 9- Chèques et comptes
- 10- Adoption du règlement modifiant le règlement d'emprunt 2019-248 afin d'augmenter la dépense et l'emprunt pour un montant additionnel de 2 419 300 \$
- 11- Liste de prix 2020 — location camion, pelle, gravier et sable
- 12- Contrat pour l'achat et l'épandage d'abat-poussière
- 13- Lignage des rues
- 14- Service professionnel – Étude géotechnique – Bas-Saint-Olivier
- 15- Service professionnel – Surveillance des travaux – Parc industriel
- 16- Service professionnel – Étude écologique et géotechnique — Nouveau réservoir d'eau potable
- 17- Promesse d'achat – Lot 3 582 127
- 18- Varia
- 19- Levée de l'assemblée

**46-04-20      *Adoption du procès-verbal***

Il est proposé par Alain Gilbert et unanimement résolu

Que le procès-verbal de l'assemblée régulière du 2 mars soit approuvé tel que rédigé.

**47-04-20      *Rapport de l'auditeur – États financiers 2019***

CONSIDÉRANT que les états financiers se terminant le 31 décembre 2019 et le rapport de l'auditeur sont déposés à cette session du conseil par le secrétaire-trésorier conformément à l'article 176.1 du Code municipal;

CONSIDÉRANT que Monsieur Philippe Rouleau, CPA auditeur, CA en a fait lecture et les a commentés en rencontre préparatoire;

CONSIDÉRANT que l'avis public du dépôt de ces rapports a été publié conformément à la Loi (art. 176.1 alinéas 2, Code municipal);

En conséquence, il est proposé par Hugo Berthiaume et unanimement résolu

D'approuver les rapports faisant état de la situation financière de la municipalité de Saint-Elzéar au 31 décembre 2019 et présentés par Monsieur Philippe Rouleau, CPA auditeur, CA.

**48-04-20      *Affectation de surplus***

CONSIDÉRANT que les activités liées au réseau d'égout ont généré des surplus constatés aux états financiers 2019 par l'auditeur de 39 466 \$;

CONSIDÉRANT que les activités liées au réseau d'aqueduc ont généré des surplus constatés aux états financiers 2019 par l'auditeur de 951 \$;

CONSIDÉRANT que ces sommes doivent être utilisées pour les objets pour lesquels elles ont été prélevées;

En conséquence, il est dûment proposé par Shirley McInnes et résolu à l'unanimité

Qu'un montant de 39 466 \$ soit affecté à la réserve dite « égout ».

Qu'un montant de 951 \$ soit affecté à la réserve dite « aqueduc ».

Qu'un montant de 108 166 \$ soit affecté à la réserve dite « Acquisition d'équipement municipal ».

### ***Rapport du maire***

Le maire fait un rapport des divers dossiers traités à la MRC de La Nouvelle-Beauce.

### ***Correspondance***

Demande de commandite – Développement Saint-Elzéar  
Demande de passage – Club Quad Chaudière-Appalaches Nord

### ***49-04-20 Chèques et comptes***

Il est proposé par Hugo Berthiaume et unanimement résolu

Que les chèques au montant de 266 950,33 \$ et les achats au montant de 150 112,65 \$ soient approuvés.

### ***50-04-20 Adoption du règlement modifiant le règlement d'emprunt 2019-248 afin d'augmenter la dépense et l'emprunt pour un montant additionnel de 2 419 300 \$***

ATTENDU que la municipalité a reçu une subvention supplémentaire pour la réfection du rang Haut et Bas-St-Jacques sur un tronçon supplémentaire de 6 200 mètres;

ATTENDU que la municipalité a reçu une subvention pour la réfection du rang Bas-St-Olivier;

ATTENDU que la municipalité a fait une demande de subvention pour la réfection du rang Haut-St-Thomas et de la route Lehoux et que ceux-ci ont été refusés;

ATTENDU que la municipalité de Saint-Elzéar a décrété par le biais du règlement numéro 2019-248 une dépense de 2 585 700 \$ et un emprunt de 2 585 700 \$ pour la réfection des segments du rang Haut et Bas-St-Jacques, Bas-St-Olivier, Haut-St-Thomas et Route Lehoux.

ATTENDU qu'il est nécessaire d'amender le règlement 2019-248 afin de pourvoir aux coûts et travaux excédentaires;

ATTENDU que l'article 1061 du Code municipal du Québec permet aux municipalités de ne requérir que l'approbation du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire lorsque les travaux réalisés concernent des travaux de voirie et que le remboursement de l'emprunt est entièrement supporté par les propriétaires d'immeubles de l'ensemble du territoire de la municipalité;

ATTENDU que l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné et qu'un projet de règlement a été déposé lors de la séance du conseil tenue le 2 mars 2020;

En conséquence, il est dûment proposé par Stéphane Lehoux et résolu à l'unanimité

Que le règlement 2020-257 modifiant le règlement d'emprunt 2019-248 afin d'augmenter la dépense et l'emprunt pour un montant additionnel de 2 419 300 \$ soit et est adopté.

Que ledit règlement fait partie intégrante de la présente comme si au long reproduit. Que le règlement est déposé dans le livre des règlements.

**51-04-20      *Avis de motion – Règlement modifiant le règlement de zonage***

Avis de motion est donné par Joan Morin conseillère, à l'effet qu'elle présentera lors d'une séance du conseil, un règlement modifiant le règlement de zonage.

**52-04-20      *Liste de prix 2020 — location camion, pelle, gravier et sable***

La liste de prix 2020 pour la location des camions pelles et l'achat de gravier et de sable est présenté au conseil;

Il est proposé par Stéphane Lehoux et unanimement résolu

Que la municipalité de Saint-Elzéar accepte les prix soumis par les différents entrepreneurs et exploitants de la municipalité et que la répartition de la location des équipements sera le plus équitable possible, de même que pour l'achat de gravier et du sable.

**53-04-20      *Contrat pour l'achat et l'épandage d'abat-poussière***

CONSIDÉRANT que la municipalité de Saint-Elzéar a demandé des soumissions sur invitation pour l'achat et l'épandage d'environ 88 m<sup>3</sup> d'abat-poussière à cinq entreprises;

CONSIDÉRANT que la municipalité a reçu une seule soumission;

CONSIDÉRANT que les résultats avant taxe sont les suivants :

Les Entreprises Bourget	30 008,00 \$
-------------------------	--------------

En conséquence, il est proposé Johanne Nadeau et unanimement résolu

Que les membres du conseil retiennent les services de Les Entreprises Bourget inc., le plus bas soumissionnaire conforme, pour l'achat et l'épandage de 88 m<sup>3</sup> d'abat-poussière pour l'année 2020 au coût de 341,00 \$ du m<sup>3</sup> plus taxes.

**54-04-20      *Lignage des rues***

ATTENDU que la municipalité de Saint-Elzéar a demandé des prix pour le lignage des rues;

CONSIDÉRANT que Durand Marquage et associés Inc. a déposé une offre pour un montant de 5 424 \$;

En conséquence, il est proposé par Shirley McInnes et résolu unanimement

De retenir Durand Marquage et associés Inc. pour effectuer le lignage des rues à un coût avant taxes estimé de 5 424 \$.

**55-04-20      *Service professionnel – Étude géotechnique – Bas-Saint-Olivier***

CONSIDÉRANT que la municipalité de Saint-Elzéar a demandé des prix pour une étude géotechnique du rang Bas-Saint-Jacques à trois entreprises;

CONSIDÉRANT qu'Englobe Corp. n'a pas déposé de soumission;

CONSIDÉRANT que les résultats avec taxe sont les suivants :

FNX-Innov	12 252,51 \$
Groupe ABS	21 436,06 \$

En conséquence, il est proposé Hugo Berthiaume et unanimement résolu

Que les membres du conseil retiennent les services FNX-Innov, le plus bas soumissionnaire conforme, pour la confection d'une étude géotechnique du rang du Bas-Saint-Jacques au coût de 12 252,51 \$.

**56-04-20      *Service professionnel – Surveillance des travaux – Parc industriel***

CONSIDÉRANT le projet d'agrandissement du parc industriel;

CONSIDÉRANT l'offre de services professionnels faites par SNC-Lavalin pour le service de surveillance des travaux aux coûts estimés de 28 800 \$ avant taxes;

En conséquence, il est proposé par Shirley McInnes et unanimement résolu

D'accepter l'offre de SNC-Lavalin pour le service de surveillance de chantier aux coûts estimés de 28 800 \$, le tout conditionnel à l'acceptation du règlement d'emprunt 2020-258.

**57-04-20      *Service professionnel – Étude écologique et géotechnique — Nouveau réservoir d'eau potable***

CONSIDÉRANT que la municipalité, est en démarche pour l'aménagement d'un nouveau réservoir d'eau potable;

CONSIDÉRANT que la municipalité a demandé des prix à plusieurs professionnels pour un mandat spécifique en étude géotechnique et environnementale;

CONSIDÉRANT que la municipalité a dû apporter des changements suite à la modification du mandat initial;

CONSIDÉRANT que la municipalité a adopté un règlement permettant à la municipalité d'opter pour une entente de gré à gré pour un montant inférieur à 101 100 \$;

CONSIDÉRANT que le premier appel d'offres donnait la firme Englobe Corp. comme plus bas soumissionnaire conforme;

CONSIDÉRANT que la municipalité a reçu une offre modifiée répondant aux nouveaux besoins de cette firme;

En conséquence, il est proposé par Joan Morin et unanimement résolu

De retenir les services professionnels d'Englobe Corp. pour le mandat spécifique, soit l'étude écologique et géotechnique au montant total de 24 3330 \$ avant taxes.

**58-04-20      *Promesse d'achat – Lot 3 582 127***

CONSIDÉRANT que le conseil municipal a pris connaissance des conditions d'achats du lot 3 582 127, situés sur la rue des Fondateurs;

CONSIDÉRANT que le conseil se déclare satisfait de cette promesse d'achat;

En conséquence, il est proposé par Shirley McInnes et résolu à l'unanimité

D'autoriser le maire ainsi que le directeur général à signer la promesse de vente avec le propriétaire du lot 3 582 127.

De mandater Roger Plante & associé Notaire et conseiller juridique pour la confection de l'acte notarié.

Que le maire et le directeur général sont autorisés à agir pour et au nom de la municipalité dans ce dossier d'achat et signent tous les documents nécessaires à l'achat du lot.

**59-04-20      *Demande de dérogation mineure – Porc S.B. Inc.***

CONSIDÉRANT l'arrêté ministériel 2020-008 du 22 mars 2020 concernant les procédures qui implique le déplacement ou le rassemblement de citoyens;

CONSIDÉRANT que la municipalité peut, à la suite d'un vote à la majorité des deux tiers des voix des membres du conseil, adopter une résolution concernant une dérogation mineure après une consultation écrite annoncée 15 jours au préalable par un avis public;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal reconnaît que cette demande de dérogation doit être désignée prioritaire, puisqu'elle permet au demandeur de respecter les règles de bien-être animal mis en place par le gouvernement du Québec;

En conséquence, il est proposé par Alain Gilbert et résolu à l'unanimité

Que le conseil municipal accepte d'entendre lors de la prochaine séance du conseil municipal, la demande de dérogation mineure de Porc S.B. Inc.

Que le conseil municipal demande à ce que soit produit un avis public concernant une consultation écrite dans ce dossier.

**60-04-20      *Clôture de l'assemblée***

Il est proposé par Joan Morin et unanimement résolu

De clore l'assemblée. Il est 22 h 30.

---

Carl Marcoux, maire

---

Mathieu Genest, secrétaire-trésorier et  
Directeur général